



PEUT ON ARRETER UNE PROCEDURE DE JUSTICE

Par **bea**, le **08/04/2013** à **16:11**

Bonjour

je fais partie d'une indivision à 3 têtes. J'ai intenté un procès afin de récupérer les actifs de la dite indivision. Après avoir trouvé un accord avec les autres indivisaires, ai-je le droit d'arrêter la procédure que j'ai entamée ?

cdt

Par **amajuris**, le **08/04/2013** à **16:13**

bjr,

vous deviez avoir un avocat pour ce type d'affaire, donc vous l'informez de votre volonté d'arrêter la procédure.

et bien entendu, il vous adressera la facture pour son travail.

cdt

Par **bea**, le **08/04/2013** à **16:23**

merci

oui, j'ai un avocat, je lui ai fait part de ma décision via son secrétariat, vu qu'il est indisponible pour la semaine. J'aurais aimé avoir des renseignements avant ! Est-ce que le juge peut

maintenir la procédure sans le plaignant ?
cdt

Par **moisse**, le **08/04/2013** à **17:14**

Voir désistement d'instance" en matière de procédure civile. Il est des cas où ce désistement demande l'accord du défendeur.